

## Fiche technique de sécurité CE conformément à l'ordonnance (CE) N° 1907/2006

### 1. DÉSIGNATION DU PRODUIT OU DE LA PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ

#### Désignation du produit

## HUILE À COMPRESSEUR BAUER

N° de commande : N22138

#### Utilisation du produit

Huile pour compresseur et pompe à vide

#### Désignation de la société

BAUER KOMPRESSOREN GmbH, Postfach 710260, D-81452 Munich

Téléphone : +49(0)89-78049-0, fax : +49(0)89-78049-167

#### Numéro d'appel d'urgence de la société :

Téléphone : +49(0)89-78049-0

### 2. RISQUES POSSIBLES

#### Classement CE

Non dangereuse selon les critères CE.

#### Dangers pour la santé humaine

Pas de risque pour la santé en cas de manipulation dans des conditions normales. Un contact prolongé ou répété avec la peau sans nettoyage correct peut obturer les pores de la peau et être à l'origine de perturbations telles que l'acné des huiles et des hydrocarbures / la folliculite. L'huile utilisée peut contenir des impuretés toxiques.

#### Signes et symptômes

Parmi les signes et les symptômes de l'acné des huiles et des hydrocarbures / de la folliculite, citons les comédons et les boutons sur les zones exposées. L'ingestion peut entraîner des nausées, des vomissements et / ou de la diarrhée.

#### Risques pour la santé

Pas inflammable mais combustible.

#### Dangers pour l'environnement

Non classé comme étant dangereux pour l'environnement.

### 3. COMPOSITION / RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPOSANTS

<b>Description de la préparation</b>	Huiles minérales hautement raffinées et additifs.
<b>Informations supplémentaires</b>	L'huile minérale hautement raffinée contient, selon IP 346, une proportion de DMSO extractible de moins de 3 % (w/w).

### 4. MESURES DE PREMIERS SOINS

<b>Informations générales</b>	Aucun risque pour la santé en cas d'utilisation dans des conditions normales.
<b>Inhalation</b>	Aucun traitement nécessaire dans les conditions d'utilisation normales. Consulter un médecin si les symptômes persistent.
<b>Contact avec la peau</b>	Enlever les vêtements encrassés. Rincer la partie exposée à l'eau puis avec du savon le cas échéant. Consulter un médecin si l'irritation persiste.
<b>Contact avec les yeux</b>	Rincer abondamment les yeux à l'eau Consulter un médecin si l'irritation persiste.
<b>Ingestion</b>	Aucun traitement nécessaire en règle générale, sauf en cas d'ingestion de quantités importantes ; demander cependant conseil à un médecin.
<b>Remarques destinées au médecin</b>	Traitement symptomatique.

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Seuls les services d'urgence sont habilités à pénétrer dans la zone de l'incendie.

<b>Risques spécifiques</b>	Produits de décomposition dangereux : des mélanges complexes de particules liquides et solides et de gaz peuvent apparaître, avec du monoxyde de carbone. Composés organiques et anorganiques non identifiés.
<b>Solvant</b>	Mousse, eau de vaporisation ou brouillard d'huile. La poudre sèche, le dioxyde de carbone, le sable ou la terre peuvent uniquement être utilisés pour les incendies d'ampleur limitée.
<b>Agents d'extinction inappropriés</b>	Ne pas utiliser de jet d'eau puissant.
<b>Équipement de protection pour les pompiers.</b>	En cas d'incendies dans des locaux fermés, porter un équipement de protection approprié avec appareil respiratoire à air frais

## 6. MESURES EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Éviter tout contact avec le produit renversé ou rejeté.

Consignes pour la sélection de l'équipement de protection personnelle, voir point 8 de la fiche technique de sécurité.

Respecter le point 13 pour l'élimination.

Respecter toutes les prescriptions légales et internationales.

### Mesures de protection

Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Prendre des mesures de retenue adaptées pour éviter toute pollution environnementale. Éviter toute infiltration dans le système d'évacuation des eaux usées, dans les fleuves ou dans les eaux de surface en installant des barrages en sable ou en terre ou d'autres mesures de protection adaptées.

### Méthodes de nettoyage

Risque de glissement en cas de renversement. Éviter les accidents, nettoyer immédiatement. Empêcher la propagation en installant un barrage en sable, en terre ou tout autre matériau de retenue. Éliminer le liquide directement ou à l'aide d'un produit absorbant. Éliminer les résidus avec un adsorbant comme de la terre, du sable ou tout autre produit adapté avant de les éliminer conformément aux directives.

### Remarques supplémentaires

Informers les autorités en cas de renversements de grande ampleur impossibles à collecter.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

### Mesures de sécurité générales

Utiliser les installations d'évacuation d'air existantes en cas de risque d'inhalation de vapeurs, de brouillards ou d'aérosols. Élimination conforme des chiffons et ustensiles de nettoyage contaminés pour éviter les incendies.

Les informations de cette fiche technique doivent servir de base à l'évaluation des risques des conditions sur site afin de définir des contrôles adaptés pour la manipulation, le stockage et l'élimination adaptés de ce produit.

### Manipulation

Éviter tout contact long et prolongé avec la peau. Éviter l'inhalation de vapeur et / ou de brouillard. Lors de la manipulation du produit dans des fûts, porter des chaussures de sécurité et utiliser des appareils de travail adaptés.

### Stockage

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré. Utiliser des récipients correctement identifiés (marquage) et pouvant être fermés. Température de stockage : 0–50 °C / 32–122 °F.

<b>Matériaux recommandés</b>	Pour les récipients ou le revêtement des récipients, utiliser un acier doux ou du polyéthylène haute densité (HDPE).
<b>Matériaux non adaptés</b>	PVC
<b>Informations supplémentaires</b>	Les récipients en polyéthylène ne doivent pas être exposés à des températures élevées en raison du risque de déformation possible. Classe de stockage VCI : 10 Classe de feu : B

## 8. LIMITE D'EXPOSITION ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION PERSONNELLE

### Valeurs limites sur le poste de travail

<b>Limite d'exposition</b>	Le degré de la protection et les types de contrôles nécessaires varient en fonction des conditions d'exposition potentielles. Sélectionner les contrôles sur la base d'une analyse des dangers des données locales. Les mesures adaptées comprennent : aération adaptée pour le contrôle de la concentration dans l'air. Lorsque le matériau est chauffé ou vaporisé ou lorsque des brouillards se forment, une concentration accrue dans l'air peut se produire.
<b>Équipement de protection personnelle</b>	L'équipement de protection personnelle doit correspondre aux standards nationaux. Se renseigner auprès du fournisseur de l'équipement de protection personnelle.
<b>Protection respiratoire</b>	Aucune protection respiratoire n'est nécessaire en cas de manipulation normale. Conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle, il convient de prendre des mesures contre l'inhalation du produit. Si les contrôles techniques ne permettent pas de maintenir la concentration en polluants atmosphériques en-dessous de la valeur critique pour la protection du travail, il convient de sélectionner la protection respiratoire adaptée en fonction des conditions de travail spécifiques et des prescriptions légales en vigueur. À clarifier avec les fabricants des appareils de protection respiratoire. Si les systèmes de filtres normaux sont appropriés, sélectionner impérativement la combinaison adaptée du filtre et du masque. Utiliser un filtre de combinaison pour particules, gaz et vapeurs (point d'ébullition > 65 °C, 149 °F ; selon EN141).
<b>Protection des mains</b>	En cas de contact possible entre la peau et le produit, l'utilisation de gants (contrôlés selon EN374, Europe ou F739, USA par exemple) composés des matériaux suivants permet d'offrir une protection suffisante : Gants en PVC, néoprène ou caoutchouc nitrile. La convenance et la durabilité d'un gant dépendent de l'utilisation, c'est-à-dire de la fréquence et de la durée du contact, de la stabilité chimique du matériau du gant, de l'épaisseur du gant, de la dextérité des doigts. Consulter toujours le fournisseur du gant.

Les gants encrassés doivent être remplacés. Il est nécessaire de prendre soin de sa peau pour permettre une protection efficace de la peau. Les gants de protection doivent être portés sur des mains propres. Il est nécessaire de se laver les mains et de les sécher soigneusement après utilisation. Nous recommandons d'utiliser une crème hydratante sans parfum.

## Protection des yeux

Porter des lunettes de protection ou un masque intégral si des éclaboussures ne peuvent être évitées. Contrôle selon le standard UE EN166.

## Vêtements de protection

Les vêtements de travail usuels sont généralement suffisants pour la protection de la peau.

## Méthode de surveillance et d'observation

La surveillance de la concentration des substances dans la zone de protection respiratoire des employés ou d'une manière générale sur le lieu de travail peut être nécessaire pour confirmer le respect d'une valeur OEL et la conformité des limites d'exposition. Une surveillance biologique peut également être appropriée pour certaines substances.

## Mesures de contrôle environnemental

Minimiser le rejet dans l'environnement. Une évaluation de l'environnement doit être réalisée pour garantir le respect des prescriptions locales de protection de l'environnement.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	Marron clair transparent, liquide
Odeur	Légère odeur d'hydrocarbures
pH	Non applicable
Point d'ébullition / plage d'ébullition	> 280 °C/536 °F (estimation)
Point d'écoulement	Typiquement -12 °C/10 °F
Point d'inflammation	Typiquement 240 °C/464 °F (COC)
Limites explos. ou d'inflammabilité inférieures ou supérieures	Typiquement 1–10 % (V) (sur la base d'une huile minérale)
Température d'inflammation spontanée	> 320 °C/608 °F
Pression de vapeur	< 0,5 Pa à 20 °C/68 °F (estimation)
Densité	Typiquement 836 kg/m <sup>3</sup> à 15 °C/59 °F
Solubilité dans l'eau	Négligeable
Coefficient de répartition : n-Octanol / eau	> 6 (par rapport aux informations sur les produits comparables)
Viscosité cinématique	Typiquement 155 mm <sup>2</sup> /s à 40 °C/104 °F
Densité de vapeur (air = 1)	> 1 (estimation)
Vitesse d'évaporation (nBuAc = 1)	Aucune donnée disponible

**10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

<b>Stabilité</b>	Stable
<b>Conditions à éviter</b>	Températures et ensoleillement extrêmes
<b>Produits à éviter</b>	Oxydants puissants
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Pas de formation de produits de décomposition dangereux en cas de stockage normal.

**11. INDICATIONS TOXICOLOGIQUES**

<b>Bases de l'évaluation</b>	L'évaluation est déduite des données toxicologiques des composants individuels ou de produits semblables.
<b>Toxicité orale aiguë</b>	Pratiquement pas toxique (estimation) : LD50 > 5000 mg/kg, rats
<b>Toxicité dermique aiguë</b>	Pratiquement pas toxique (estimation) : LD50 > 5000 mg/kg, lapins
<b>Toxicité par inhalation aiguë</b>	Considéré comme non dangereux en cas d'inhalation dans des conditions d'utilisation normales.
<b>Irritation de la peau</b>	Non irritant. Un contact prolongé ou répété avec la peau sans nettoyage correct peut obturer les pores de la peau et être à l'origine de perturbations telles que l'acné des huiles et des hydrocarbures / la folliculite.
<b>Irritation des yeux</b>	Non irritant.
<b>Action irritante au niveau des organes respiratoires</b>	L'inhalation de vapeurs ou de brouillards peut provoquer des irritations
<b>Sensibilisation</b>	Pas de sensibilisation en cas de contact avec la peau.
<b>Toxicité en cas d'administration répétée</b>	Probablement sans danger.
<b>Mutagénicité</b>	Considéré comme non mutagène.
<b>Carcinogénicité</b>	Le produit contient des types d'huiles minérales qui, lors de l'expérimentation animale, n'ont pas permis de mettre en évidence une action carcinogène par administration dermique (« Skin painting »). Les huiles minérales hautement raffinées sont considérées comme non cancérigènes par l'International Agency for Research on Cancer (IARC). Une action cancérigène des autres composants n'est pas connue.

## Toxicité du développement et de reproduction

Probablement sans danger.

## Informations supplémentaires

Les huiles usées peuvent contenir des impuretés qui se sont accumulées lors de l'utilisation. La concentration de ces impuretés dépend de l'utilisation ; lors de l'élimination, elles peuvent être dangereuses pour la santé et l'environnement. La **totalité** de l'huile usée doit être manipulée avec précaution, éviter tout contact avec la peau dans la mesure du possible.

## 12. INDICATIONS ENVIRONNEMENTALES

Les données de toxicité écologique n'ont pas été déterminées spécialement pour ce produit. Les informations mises à disposition sont basées sur les connaissances concernant les composants et la toxicité écologique de produits semblables.

### Toxicité aiguë

Mélange difficilement soluble. Peut surnager et être à l'origine d'encrassement (collage) des organismes vivants dans l'eau. Pratiquement aucun effet toxique (estimation) : LL/EL/IL50 >100 mg/l (pour les organismes aquatiques) (LL/EL50 exprimé comme la quantité nominale du produit, nécessaire pour la préparation d'un extrait aqueux).  
À des concentrations inférieures à 1 mg/l, l'huile minérale n'a probablement pas d'effets durables sur les organismes aquatiques.

### Mobilité

Forme liquide. Flotte à la surface de l'eau. Immobilisation suite à l'adsorption au niveau des particules du sol.

### Persistance / dégradabilité

Aucune biodégradabilité (estimation).  
Les composants principaux sont potentiellement biodégradables mais certains peuvent persister dans l'environnement.

### Bioaccumulation

Comprend des composants avec bioaccumulation potentielle.

### Autres effets défavorables

Le produit est un mélange de composants non volatils qui ne sont probablement pas cédés en grandes quantités dans l'air. Pas de potentiel de dégradation de l'ozone, de formation photochimique d'ozone ou de réchauffement de la terre.

## 13. REMARQUES CONCERNANT L'ÉLIMINATION

### Élimination du produit

Récupération ou recyclage si possible. Le producteur de déchets est responsable de la détermination de la toxicité et des propriétés physiques du matériau créé afin de définir la classification exacte des déchets ainsi que les méthodes d'élimination tout en respectant les prescriptions à appliquer. Ne pas laisser le produit s'écouler dans l'environnement, dans les canalisations ou les cours d'eau.

### Élimination des emballages contaminés

À éliminer conformément aux prescriptions légales en vigueur ; de préférence par un centre habilité de collecte ou de récupération des déchets adapté.

**Prescriptions nationales**

L'élimination doit être réalisée conformément aux lois et prescriptions régionales, nationales et locales.  
Code déchets UE : 13 02 05 huiles non chlorées lubrifiantes, à engrenages et pour machines à partir d'huile minérale.  
Le classement des déchets relève toujours de la responsabilité de l'utilisateur final.

**14. INDICATIONS CONCERNANT LE TRANSPORT****ADR**

Ce produit n'est pas classé comme dangereux selon les prescriptions ADR.

**RID**

Ce produit n'est pas classé comme dangereux selon les prescriptions RID.

**ADNR**

Ce produit n'est pas classé comme dangereux selon les prescriptions ADNR.

**IMDG**

Ce produit n'est pas classé comme dangereux selon les prescriptions IMDG.

**IATA (des divergences spécifiques aux pays sont possibles)**

Ce produit n'est pas classé comme dangereux selon les prescriptions IATA.

**15. PRESCRIPTIONS**

Les informations concernant les réglementations légales ne sont pas exhaustives. D'autres prescriptions peuvent également être valables pour le produit.

Classement UE	Non dangereux selon les critères UE.
Symbole de danger CE	Aucun symbole de danger nécessaire.
Formules R	Pas de classification.
Formules S	Pas de classification.
EINECS	Tous les composants enregistrés ou supprimés (polymère).
TSCA	Tous les composants enregistrés.
Législation nationale	
Classe de mise en danger de l'eau	WGK 2 – Dangereux pour l'eau (annexe 2, VwVwS, préparations).
Autres indications	Instructions techniques pour le contrôle de la qualité de l'air : Le produit est désigné par son nom. Respecter les sections 5.2.5 et 5.4.9.

## 16. AUTRES INDICATIONS

**Directive fiche technique de sécurité**

Ordonnance 1907/2006/CE

**Distribution des fiches techniques de sécurité**

Les informations de cette fiche technique de sécurité doivent être mises à la disposition de tous ceux qui manipulent le produit.

**Clause**

Les indications sont basées sur l'état actuel de nos connaissances, elles ne constituent cependant pas une garantie des propriétés du produit et ne justifient aucune législation contractuelle. Le produit est uniquement destiné à une utilisation / un traitement industriel(e), sauf mention contraire au point 16.